

Document d'information

Budget du Québec I 2019-2020



Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)

4321, avenue Papineau Montréal (Québec) H2T 1T3

Courriel: info@cocdmo.qc.ca
Site internet: www.cocdmo.qc.ca



Attribution — pas d'utilisation commerciale — Partage dans les mêmes conditions 2.5 Canada (CC BY-NC-SA 2.5 CA)

Le budget en bref¹

Situation économique et budgétaire du Québec

La croissance économique a atteint 2,3 % en 2018. La progression du PIB réel du Québec devrait s'établir à 1,8 % en 2019 et à 1,5 % en 2020. Ce ralentissement de la croissance est notamment lié à un resserrement continu du marché du travail et à de l'incertitude au niveau économique chez nos partenaires principaux. Par ailleurs, le changement démographique continuera d'exercer des pressions sur le marché du travail. En 2018, le taux d'emploi a atteint un nouveau sommet historique de 61 % et le taux de chômage un plancher de 5,5 %. Il est prévu qu'il atteigne 5,3 % en 2020. Après une forte hausse de 90 200 emplois en 2017, il s'est créé 38 900 emplois en 2018. Il y a également une réduction de tous les bassins de main-d'œuvre sous-utilisés, ce qui limite les gains possibles. Toutefois, certains groupes de la population peinent à rejoindre la moyenne générale. Ainsi, en 2018, le taux d'emploi chez les 60 ans et plus au Québec (20,8 %) était inférieur de plus de 4 points de pourcentage à celui en Ontario (25,2 %). À noter que les mesures gouvernementales annoncées dans le présent budget, combinées à l'effet de la croissance économique sur le marché du travail devraient contribuer à maintenir le niveau d'activité économique (croissance faible ou stable) et le nombre de travailleurs (4,2 millions de travailleurs en 2018, 4,3 millions de dollars en 2023), pas davantage.

En 2019-2020, les revenus du gouvernement du Québec s'établissent à 115,6 milliards de dollars, tandis que les dépenses s'élèvent à 113 milliards de dollars. L'équilibre budgétaire est prévu en 2019-2020, en raison d'un versement de 2,5 milliards de dollars au Fonds des générations. Les crédits prévus aux mesures d'aide à l'emploi sont en hausse, à 833 millions de dollars (+15 M\$ par rapport à l'année précédente). De plus, ces crédits risquent fortement d'être bonifiés d'ajouts en provenance du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Immigration et de la Diversité. Ainsi, alors que les crédits prévus pour l'année 18-19 étaient de 818 millions de dollars, la dépense probable pour cet exercice devrait atteindre 880 millions de dollars.

¹ L'ensemble des données de ce document provient des documents budgétaires et des crédits 2018-2019.

Mesures visant la main-d'œuvre et les entreprises

- L'ensemble des mesures destinées à la main-d'œuvre totalise une somme de 1,7 G\$ sur cinq ans, 269 M\$ pour l'année 2019-2020. Le gouvernement bonifie substantiellement les mesures et programmes destinés à deux groupes spécifiques, soit les travailleurs d'expérience et les personnes immigrantes. Les premiers verront une augmentation et une amélioration de l'accessibilité du montant du crédit d'impôt pour travailleurs d'expérience, accompagné d'une diminution des charges sociales pour les PME les employant. Les seconds bénéficieront d'une enveloppe supplémentaire de 146 M\$ par année, déclinée selon des modalités à venir.
- De plus, le gouvernement annonce le financement de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées (64,8 M\$ sur cinq ans, à compter de l'année 2019-2020). De plus, les mesures annoncées par le biais de la Stratégie nationale de la main-d'œuvre, dont le financement était prévu sur cinq ans, semblent se poursuivre.

Revenu disponible pour les personnes en situation de pauvreté

 Le gouvernement augmente de façon importante le montant de la pension alimentaire exclu du calcul de la prestation dans le cas de quatre programmes, soit l'assistance sociale, l'aide financière aux études, les aides au logement et l'aide juridique.

Autres mesures

- Le budget annonce diverses bonifications de mesures destinées aux jeunes, notamment au plan de la réussite éducative, de l'emploi et de la formation et du soutien à l'entrepreneuriat, selon les annonces précédentes liées à la Stratégie d'action jeunesse.
- Les sommes prévues au Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale apparaissent également, comme prévu.

Tableau sommaire et résumé des principales mesures, selon le ministère concerné²

Tableau et synthèse des mesures : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Bonifier le crédit d'impôt pour les	104,5	105,6	106,6	107,7	108,8	533,2
travailleurs d'expérience	·					ŕ
Réduire les charges sur la	4,6	60,4	86,7	89,2	97,9	338,8
masse salariale pour travailleurs						
d'expérience						
Bonifier les SPE pour les	4	4	4	4	4	20
travailleurs expérimentés						
Financer la Stratégie nationale	6,7	9,6	12,8	16,2	19,5	64,8
pour l'intégration et le maintien						
en emploi des personnes						
handicapées						
Bonifier le Programme de		10	10	10	15	45
formations de courte durée						
privilégiant les stages dans les						
professions priorisées par la						
CPMT						
Bonification du programme	2	2	2	2	2	10
Créneau carrefour jeunesse ³						
Financement du Carrefour	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1
jeunesse-emploi Nunavik pour la						
mise en œuvre du programme						
Créneau carrefour jeunesse						
TOTAL	122,1	191,8	222,3	229,3	247,4	1012,8

² Tous les chiffres sauf mention contraire sont en millions de dollars

³ Les crédits seront versés au ministère du Conseil exécutif

Synthèse des mesures : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Bonifier le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience (104,5 M\$ en 19-20)

Le gouvernement souhaite accroître la participation au marché du travail des travailleurs de 60 ans ou plus. À cette fin, le budget 2019-2020 prévoit que dès 2019 :

- l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt sera abaissé pour inclure les travailleurs âgés de 60 ans;
- le plafond des revenus de travail excédentaires admissibles au crédit d'impôt passera à 10 000 \$ pour les travailleurs de 60 à 64 ans et demeurera à 11 000 \$ pour les 65 ans ou plus.
- Le plafond du crédit d'impôt applicable aux revenus de travail excédentaires passera à 10 000 \$ pour les travailleurs de 60 à 64 ans. Le plafond est maintenu à 11 000 \$ pour les 65 ans ou plus.
- Le crédit d'impôt sera renommé crédit d'impôt pour la prolongation de carrière.

À noter que le budget 2018-2019 prévoyait 32,3 M\$ supplémentaires pour ce crédit d'impôt. Il s'agit donc d'une bonification supplémentaire de 72,2 M\$.

Réduire les charges sur la masse salariale pour travailleurs d'expérience (4,6 M\$ en 2019-2020)

Pour appuyer les PME (capital de moins de 15 M\$), le budget 2019-2020 prévoit la mise en place d'une mesure de réduction des charges sur la masse salariale.

- La réduction des charges sur la masse salariale pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs d'expérience, qui prendra la forme d'un remboursement, sera offerte aux PME de tous les secteurs. Elle s'appliquera sur des charges québécoises sur la masse salariale des travailleurs âgés de 60 ans ou plus.
- Les entreprises admissibles pourront bénéficier d'un crédit d'impôt relatif à des charges sur la masse salariale de :
- 50 % pour les travailleurs âgés de 60 à 64 ans, jusqu'à concurrence de 1 250 \$ par travailleur;
- 75 % pour les travailleurs âgés de 65 ans ou plus, jusqu'à concurrence de 1 875 \$ par travailleur.

Bonifier les SPE pour les travailleurs expérimentés (4 M\$ en 2019-2020)

Dans le but d'adapter l'offre de services publics d'emploi, le budget 2019-2020 prévoit un montant supplémentaire de 20 millions de dollars sur cinq ans. Cette somme permettra notamment d'adapter l'organisation du travail au sein des entreprises, de favoriser la formation en entreprise, de faciliter le transfert des compétences et d'accompagner les travailleurs expérimentés dans la recherche d'emploi. Par ailleurs, il conviendra de confirmer que ces sommes sont un réel ajout, puisque le budget 2018-

2019 prévoyait un financement de 7,5 M\$ pour l'année 2019-2020 (en remplacement de l'ICTA).

Mettre en œuvre la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées (6,7 M\$ en 2019-2020)

Le budget 2019-2020 prévoit un financement additionnel de 64,8 millions de dollars sur cinq ans pour la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024. Les sommes prévues pour la stratégie permettront principalement de financer le Programme de subventions aux entreprises adaptées et le Contrat d'intégration au travail. À noter que le budget du ministère de l'Éducation ajoute 3 M\$ par année (15 M\$ sur cinq ans) afin de diversifier l'offre de services socioprofessionnels destinés aux adultes vivant une situation de handicap.

- La stratégie prévoira l'ajout de 400 postes au Programme de subventions aux entreprises adaptées. D'autres actions seront mises de l'avant afin de favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.
- La stratégie prévoira l'ajout de 500 participants réguliers au programme de Contrat d'intégration au travail, ce qui représente un coût additionnel de 15,1 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU D.7

Impact financier des mesures pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées
(en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Ajouter des postes au Programme de subventions aux entreprises adaptées et autres actions	_	-4,2	-6,9	-9,8	-12,9	-15,9	-49,7
Ajouter des participants au Contrat d'intégration au travail	_	-2,5	-2,7	-3,0	-3,3	-3,6	-15,1
TOTAL	_	-6,7	-9,6	-12,8	-16,2	-19,5	-64,8

Note : Les sommes requises au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale seront pourvues à même le Fonds de développement du marché du travail.

Bonifier le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT (10 M\$ seulement à compter de 2020-2021)

Le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT permet de verser des subventions aux entreprises et aux promoteurs visés, afin que les employés puissent participer à des formations de niveau professionnel ou technique reconnues par le ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur. Face à une demande croissante des entreprises qui souhaitent bénéficier du programme, le budget 2019-2020 prévoit 45 millions de dollars sur quatre ans, portant ainsi l'enveloppe disponible de 30 millions de dollars à 75 millions de dollars pour la période de 2019-2020 à 2023-2024.

Bonification du programme Créneau carrefour jeunesse et financement du Financement du Carrefour jeunesse-emploi Nunavik (2 M\$ en 2019-2020 et 0,2 M\$ respectivement)

Le budget 2019-2020 prévoit une bonification de 10 millions de dollars sur cinq ans du programme Créneau carrefour jeunesse. Un budget additionnel de 1 million de dollars sera accordé au Carrefour jeunesse-emploi Nunavik pour mettre en œuvre le programme Créneau carrefour jeunesse sur son territoire.

• .

Tableau et synthèse des mesures : Ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	Total
Mieux intégrer les personnes immigrantes pour soutenir la croissance économique	146	146	146	146	146	730
TOTAL	146	146	146	146	146	730

Synthèse des mesures : Ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion

Parcours personnalisé pour les personnes immigrantes⁴ (146 M\$ en 2019-2020)

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion prévoit mettre en œuvre un parcours d'immigration personnalisé ainsi qu'une offre de services élargie en francisation et en intégration. Ce parcours personnalisé comprendra une analyse des besoins des personnes immigrantes visant à les orienter vers les ressources disponibles.

Ce nouveau parcours permettra par exemple :

- d'élargir l'accès à toutes les personnes immigrantes, dont les travailleurs
- étrangers temporaires, à plusieurs programmes d'intégration et de francisation ;
- de soutenir les collectivités, lesquelles jouent un rôle de premier plan dans l'intégration des personnes immigrantes;
- d'accompagner les entreprises dans le recrutement et le maintien en emploi de travailleurs étrangers temporaires, en améliorant l'offre de services régionale du gouvernement.

Ces initiatives permettront ainsi d'offrir un soutien aux travailleurs immigrants mieux adapté à leurs compétences et répondant davantage aux besoins du marché du travail québécois. Elles bénéficieront également à l'ensemble des personnes immigrantes, notamment aux travailleurs étrangers temporaires et à leurs conjoints ainsi qu'aux résidents permanents établis au Québec depuis plusieurs années.

Les détails du nouveau parcours seront présentés ultérieurement par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

⁴ Le nouveau parcours sera mis en place sous réserve de l'adoption du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes.

Mesures affectant plusieurs ministères et autres mesures

Bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge

Le budget 2019-2020 prévoit des investissements de 173,2 millions de dollars sur cinq ans afin de mieux soutenir financièrement les familles à faible revenu qui reçoivent des pensions alimentaires pour enfants à charge et qui ont recours à certains programmes gouvernementaux.

TABLEAU B.7

Impact financier de la bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge par programme (en millions de dollars)

	2019-	2020-	2021-	2022	2023-	
Programme	2019-	2020-	2021-	2022- 2023	2023-	Total
Assistance sociale ⁽¹⁾	-25,2	-30,2	-30,2	-30,2	-30,2	-146,0
Aide financière aux études (2)	-2,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-18,0
Aides au logement ⁽³⁾	-0,8	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-6,8
Aide juridique ⁽⁴⁾	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,4
TOTAL	-28,4	-36,2	-36,2	-36,2	-36,2	-173,2

⁽¹⁾ Des crédits additionnels totalisant 146,0 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

Le budget 2019-2020 prévoit que le montant de revenus de pension alimentaire pouvant être exempté du calcul des aides financières gouvernementales⁵ passera :

- de 100 \$ à 350 \$ par mois par enfant dans les programmes d'assistance sociale;
- de 1 200 \$ à 4 200 \$ par année par enfant dans le programme d'aide financière aux études;
- de 0 \$ à 4 200 \$ par année par enfant dans le programme d'aide juridique et aux programmes d'aide au logement (Habitations à loyer modique, Supplément au loyer et Allocation-logement).

⁽²⁾ Des crédits additionnels totalisant 18,0 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

⁽³⁾ Des crédits additionnels totalisant 6,8 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

⁽⁴⁾ Des crédits additionnels totalisant 2,4 M\$ pour la période 2019-2020 à 2023-2024 seront accordés au ministère de la Justice. Pour 2019-2020, les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

⁵ Des modifications réglementaires seront nécessaires.





Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre

www.cocdmo.qc.ca